



Rapport d'Activités 2022

Benjamin Briant

31/03/2022

Cher adhérents - usagers,

Une fois n'est pas coutume, notre association tient son Assemblée Générale, moment important s'il en faut pour rendre compte de ce qui s'est passé d'un point de vue comptable et sur les activités. La fonction de Président me confère comme chaque année la responsabilité de présentation du rapport d'activité de notre association. Ce rapport présente essentiellement l'année 2022 mais je présenterai bien évidemment les perspectives de l'année 2023.

Je reviendrai donc dans ce rapport sur les éléments marquants de cet exercice :

1. Structure associative et fonctionnement du CA
2. Les relations institutionnelles
3. Les aspects RH
4. La maîtrise budgétaire et la tarification
5. L'évolution de l'offre et les actions de restauration
6. La démarche de Développement Durable
7. Les orientations stratégiques 2023

La structure associative AUC et le fonctionnement du Conseil d'administration

La structure de l'association n'a évolué lors de cet exercice. Bien qu'ayant identifié des points d'améliorations statutaires, le bureau n'a pas engagé de chantier sur cet aspect, estimant que ce n'était pas la priorité.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois, reprenant un rythme quasi normal de fonctionnement en 2022 sur le second semestre. Ce nombre de réunion est cela dit à mettre en regard avec la prolongation des restrictions d'accès au site de Saint Mandé pendant le premier trimestre 2022.

Deux administrateurs ont quitté leurs fonctions du fait de mobilité externe, Gregory Pain et Hazel Joseph. Les postes d'administrateurs restent vacants à ce jour et nous faisons appel au volontaire pour nous rejoindre.

Les commissions se sont approprié des sujets tel que l'amélioration du pôle de tri, le développement des relations directes avec des producteurs ou encore la gestion de nos outils informatiques.

Nous avons été amenés à rencontrer le secrétariat général de l'IGN dans le cadre de la mise en place des mesures de sobriété énergétique engagées par le gouvernement à l'automne dernier. Cela a permis d'établir un plan en cas de délestage du site et l'AUC s'est engagé auprès de l'administration à engager des investissements pour réduire sa consommation électrique.

Les relations institutionnelles

L'AUC n'a signé de nouvelle convention avec des tiers externes mais un avenant à la convention IGN 2020-2023 engageant le déclenchement d'aides exceptionnelles pour le

premier trimestre dans le cadre des restrictions d'accès au site du fait du COVID et la réévaluation des montants de subventions au regard de la situation d'inflation a été signé.

Ces discussions ont été menées avec la Directrice Général Adjointe et la Secrétaire Général de l'établissement, et ce afin de placer les échanges au niveau légitimant une hausse de nos subventions, qui proviennent du budget d'Action Social de l'IGN.

Je rappelle que l'AUC n'est pas intégré au CGBS de l'IGN, Comité de Gestion du Budget Social, bien que les subventions qu'elle touche émanent des budgets d'actions sociales. Cette spécificité n'est pas une volonté de notre part, elle est historique et a été maintenue en 2013 lors de la constitution du nouveau CGBS.

Nous avons une fois de plus eu des difficultés à avoir des relations "normalisées" avec Météo France, principalement du fait de notre interlocuteur à la LOG. Nous venons d'apprendre son départ et avons déjà rencontré son remplaçant qui semble vouloir améliorer la qualité des échanges.

Les aspects «Ressources Humaines»

L'organisation du travail a été impacté par la prolongation d'un arrêt de travail suite à un accident de travail. Cela là été d'autant plus qu'il s'agissait du Chef Gérant.

Il a fallut durablement répartir une part de ses fonctions opérationnelles entre le chef de partie Chaud, M. Said Hammadi et la responsable de caisse, Mme Dornois.

Ainsi, tant sur l'organisation quotidienne de l'équipe que sur les relations avec les fournisseurs et les passages des commandes, la continuité d'activité a été assurée. Mais c'est assurément en mode dégradé que les personnels ont travaillé cette année. Un Chef-Gérant est indispensable dans la structure.

Nous avons licencié M. Apostolski au mois de décembre après avoir constaté des manquements graves dans la gestion des stocks, chose que nous avons fait constater par huissier et sur lesquels l'AUC donnera des suites judiciaires.

Une badgeuse a été mise en place à la fin du 1er semestre introduisant un fonctionnement plus sain à plusieurs niveaux: Sur la prévention des conflits, la badgeuse est un système tout à fait équitable. Elle limite tout conflit lié aux horaires. En cas de litige, elle atteste le temps de travail réel du salarié : son heure d'arrivée et de sa sortie. D'un autre côté, l'utilisation de ce type de pointeuse oblige l'employeur à respecter les obligations en matière de durée de travail.

Par ailleurs, la loi oblige tout responsable d'entreprise à pouvoir justifier, avec précision, le temps de travail de chacun des employés. En cas de défaut, l'entreprise peut être verbalisée

et payer une amende (environ 3 000 € pour une petite PME). La badgeuse, grâce à ses outils de générations automatisés de rapports de présence, constitue une preuve irréfutable du temps de présence effectué pour chacun des employés.

Enfin cela permet de distinguer les heures théoriques et de calculer les heures supplémentaires réellement effectuées.

Après un temps d'adaptation, nous constatons que l'ensemble des salariés s'est bien approprié le fonctionnement de la badgeuse et nous ne constatons pas de problèmes majeurs.

Des réunions régulières se sont tenues entre la direction et les élues du CSE, permettant d'avoir des échanges de qualité.

La maîtrise budgétaire

L'AUC est revenue à la fin du second trimestre, à un paiement des fournisseurs à 30 jours, c'est la marque d'un retour à une période de fonctionnement budgétaire plus sain. Par ailleurs, le niveau de fond propre, et donc l'épargne, de l'AUC s'est nettement amélioré comme l'a précisé Marion Gaudon.

En cela, nous pouvons dire que nous sommes sortis de la crise COVID. J'attire l'attention de tous les adhérents sur les faits suivants :

- L'AUC avant la crise COVID ne dégagait pas d'excédent, voir était même en déficit à cause de la baisse de la fréquentation et à une politique tarifaire trop en décalage par rapport aux coûts d'achat de denrées.
- Au début de la crise, l'AUC a pioché dans ses réserves pour régler ses dettes auprès des fournisseurs, et a négocié un étalement de ses dettes en matière de cotisation URSSAF. Cela nous a permis de terminer l'année avec un résultat certes en négatif mais sans dettes toxiques.
- En 2020, 2021 et 2022, l'IGN et dans une moindre mesure Météo France, ont apporté des aides exceptionnelles conséquentes, équivalentes à une année de subvention répartie sur les 3 exercices. Ainsi, la procédure d'alerte lancée par le commissaire aux comptes a été circonscrite et nous avons pu maintenir un niveau de fonctionnement raisonnable.
- Des investissements conséquents ont été décalés, des licenciements économiques effectués et les personnels de l'AUC ont été soumis à un niveau de stress conséquent.

Le seul avantage d'avoir été soumis à une crise, c'est que cela doit nous amener à prendre conscience de nos faiblesses et nous engager à nous renforcer.

J'estime que la période de crise Covid implique que nous repensions notre structuration budgétaire, pour à la fois permettre une pérennité d'exploitation de la structure sans être mis immédiatement en péril, mais aussi en considérant que l'AUC est un élément indispensable à l'IGN en matière de cohésion et de bien-être au travail et qu'à ce titre nous sommes légitimes à disposer d'aides en cas de coup dur.

Je tiens à saluer l'ensemble des salariés à ce moment-là de mon rapport l'implication de tous pour maîtriser, chacun à son niveau, les dépenses et faire des économies.

L'évolution de l'offre et les actions de restauration

L'AUC-IGN a adopté le principe de réduction du nombre d'offres quotidiennes et de leur nature, pour maîtriser les coûts des denrées, tout en respectant **les engagements contractuels de la convention et de la loi Egalim**. Cette évolution a respecté la philosophie de l'AUC, sur l'approvisionnement et la qualité des denrées afin de ne pas perdre l'esprit de ce qui a été mis en place ces dernières années.

Une réflexion a été menée sur les achats en particulier, essentiellement pour contrer les augmentations de tarifs. La remise en concurrence des fournisseurs a été conduite par la responsable des caisses, avec certes des contraintes liées au contexte de crise économique généralisée, mais obtenant des résultats concrets.

L'offre n'est pas revenue à l'identique d'avant COVID, notamment sur l'aspect grillades /frites quotidiennement. Je ne sais que trop bien les débats que cela a occasionnée lors de la précédentes AG en 2022, mais sachez que l'AUC ne dispose pas encore des moyens humains pour présenter une offre quotidienne de grillade et que nous restons persuadés que cette offre ne doit pas être mise en avant puisque cela serait au dépend de l'offre travaillée.

Les orientations stratégiques 2023

Chers Usagers, chaque année maintenant, j'évoque les perspectives à venir à partir de la vision que porte le conseil d'administration. Cet exercice ne consiste pas à lire dans le marc de café ou à projeter une vision démente de dirigeant.

Il y a des réalités auxquelles nous devons faire face, notamment à partir des faits sur le changement climatique et ses impacts sur l'alimentation, en matière de variété et de coût.

L'AUC a toujours été en pointe sur ces questions-là, mais force de constater que l'accélération des effets et la réalité inflationniste nous conduit à perdre cette avance.

Ainsi, afin de ne pas décrocher pour nous retrouver dans un modèle arriéré et invivable économiquement, nous avons à faire des choix.

La réduction de l'offre carné quotidienne au profit d'une alternative végétale cuisinée devient un impératif, tant en matière de coût (+31% en moyenne sur la viande) qu'en matière écologique puisque pour obtenir des viandes encore "abordables" et de qualité, cela ne peut se faire qu'en concentrant les achats sur des critères de bio, et français. Or la filière actuelle ne répond pas en matière de volume à la consommation "habituelle" des Français. Ce que nous devons adopter, c'est pour pouvoir continuer à manger de la viande de qualité, il faut en manger moins souvent et en moins grande quantité.

Le développement des circuits courts n'apparaît plus maintenant comme une alternative louable mais comme une évidence économique. Nous ne pourrons bientôt plus acheter des fruits et légumes venus de pays en dehors de l'Europe, ce que nous tentons déjà de circonscrire. Pas uniquement pour des raisons de coûts, la situation inflationniste dû à la guerre en Ukraine n'arrange certes rien, mais aussi parce que la disponibilité du pétrole pour les transports maritimes et aériens va diminuer rapidement dans la prochaine décennie.

En s'approvisionnant dans un environnement proche, en travaillant déjà nos relations avec des agriculteurs locaux, c'est ainsi que nous pourrons continuer à nous fournir. Ce n'est pas quand le mur sera là qu'il faudra commencer à regarder où est le frein.

Nous sommes entrés en discussion avec l'IGN sur l'idée d'une augmentation de la subvention de fonctionnement en lien avec l'inflation des prix des denrées. Cela a donné des résultats probants et le modèle de tarification sociale de l'AUC n'est pas remis en question, ce que nous craignons.

Mieux, il semble même faire des émules puisque la PDG de Météo France a demandé que le prestataire de la restauration de la cantine toulousaine s'en inspire.

Nous allons reprendre contact avec la Mairie de Saint Mandé afin que les agents viennent se restaurer comme par le passé.

Enfin nous constatons une reprise des prestations de pause-café et de repas de Direction, ce qui va stabiliser encore un peu plus les finances de l'association.

Je vais vous laisser la parole, chers usagers, pour débattre du bilan présenté et des orientations stratégiques pour notre association.

Je vous remercie enfin, Mesdames et Messieurs les usagers, sans qui l'AUC ne serait pas ce qu'elle est.

Vive l'AUC-IGN.